

Appel d'offres

VILLE DE MONTRÉAL

Service de la gestion et de la planification immobilière

Direction de la gestion des projets immobiliers

Des soumissions, sont demandées et devront être reçues, avant **10 h 30**, à la date ci-dessous, au Service du greffe de la Ville de Montréal à l'attention du greffier, 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6 pour :

Catégorie : Travaux

Appel d'offres : 5943

Projet de captation des gaz à la source

Descriptif : Caserne 05 : 75 rue Ontario Est, Ville-Marie
Caserne 43: 1945 rue Fleury Est, Ahuntsic – Cartierville
Caserne 53: 310 rue Beaurepaire, Beaconsfield

Date d'ouverture : 21 février 2018

Dépôt de garantie : 10 % de la valeur de la soumission

Renseignements : Pour toute question s'adresser à : immeubles.soumission@ville.montreal.qc.ca

Documents : Les documents relatifs à cet appel d'offres seront disponibles à compter du 29 janvier 2018 sur le SÉAO.

Visite supervisée des lieux : N/A. ou Oui, obligatoire :

Si la visite supervisée des lieux est obligatoire, la date limite pour prendre rendez-vous est le 6 février 2018 à 11:30, à l'adresse courriel suivante : immeubles.soumission@ville.montreal.qc.ca

Les visites auront lieu du 7 au 14 février fin inclusivement, selon l'horaire suivant :

Caserne 05 : 7 et 8 février 2018 à 9h00, 10h00, 11h00, 13h00 et 14h00

Caserne 43 : 9 et 12 février 2018 à 9h00, 10h00, 11h00, 13h00 et 14h00

Caserne 53 : 13 et 14 février 2018 à 9h00, 10h00, 11h00, 13h00 et 14h00

Les personnes et les entreprises intéressées par ce contrat peuvent se procurer les documents de soumission en s'adressant au Service électronique d'appels d'offres (SÉAO) en communiquant avec un des représentants par téléphone au 1 866 669-7326 ou au 514 856-6600, ou en consultant le site Web www.seao.ca. Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO.

Chaque soumission doit être placée dans une enveloppe cachetée et portant l'identification fournie en annexe du document d'appel d'offres.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux au Service du greffe à l'Hôtel de Ville, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelques natures que ce soit envers le ou les soumissionnaires.

Fait à Montréal, le 29 janvier 2018

Le greffier de la Ville,
Yves Saindon, avocat

Journaux de publication : Le Devoir_X____ Autre à préciser* : _____

*Toute publication additionnelle est aux frais du requérant.